



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 25 novembre 2020

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur LAVIGNE DELVILLE,

La SAS ALTERGIE TERRITOIRES 3, représentée par vous-même, a déposé la demande de permis de construire n° 077 410 19 00003 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Germain-Laxis. Le service instructeur de la DDT responsable du suivi de cette demande a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet.

La commission a demandé à ce que ce projet lui soit présenté par les représentants du porteur de projet.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 19 novembre 2020 pour examiner ce projet. Vous l'avez présenté, accompagné de Monsieur Leo MARIE, Directeur Adjoint Île-de-France de la société TOTAL QUADRAN et partenaire sur ce projet.

Après avoir présenté le projet vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

**La commission a rendu un avis défavorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire, au motif d'une installation sur une parcelle à vocation et à usage agricole de 5,5 ha, cultivée et présentant de bons niveaux de rendements. De plus, le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) interdit les installations photovoltaïques au sol sur les espaces agricoles.**

Cet avis est l'avis de la CDPENAF, commission administrative consultative indépendante. Le permis de construire ne serait être délivré que s'il comporte toutes les pièces nécessaires et qu'il est conforme à toutes les dispositions réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur LAVIGNE DELVILLE, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Charles LAVIGNE DELVILLE  
ALTERGIE TERRITOIRES 3  
22, rue de l'Arcade  
75008 PARIS

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

*Medu*  
Laurent BEDU